

OFFRE D'EMPLOI

CHEF(FE) D'ÉQUIPE - CAMP SPORTIF

Le Centre communautaire récréatif Saint-Jean-Baptiste est un centre communautaire de loisirs qui crée un milieu de vie ouvert pour la communauté. Il incite les citoyens à se prendre en main dans la réalisation d'activités de loisir et l'animation de projets.

Le camp sportif du CCRSJB offre, dans sa programmation, plusieurs sports visant au développement des jeunes athlètes.

DESCRIPTIF DES TÂCHES

GESTION DE PERSONNEL	Soutenir et encadrer le travail des animateurs sous sa supervision.
ASSURER UN SUIVI	Assurer un suivi auprès des parents et des animateurs concernant les actions entreprises avec les enfants du camp sportif.
ASSURER LA QUALITÉ	Veiller à la qualité de la programmation, de l'animation et de l'encadrement des enfants.
BON DÉROULEMENT	Veiller au bon déroulement général du camp sportif. Assurer une gestion de crises et intervenir auprès des enfants au besoin.
TÂCHES CONNEXES	Aider, selon le temps disponible, à la préparation et à la fermeture du camp de jour, en plus de toutes autres tâches connexes. Création de la programmation.

COMPÉTENCES ET QUALIFICATIONS REQUISES

PRÉ-REQUIS

- Formation en Éducation physique, Kinésiologie, Gestion des RH, Loisirs ou autres domaines connexes.
- Fournir une preuve d'antécédents judiciaires. Les démarches seront prises par le CCRSJB.

COMPÉTENCES

- **Connaissances sportives nécessaires**
- Capacités de gestion du personnel
- Communication et entregent
- Autonomie et débrouillardise
- Proactivité et Résilience
- Travail d'équipe

CONDITIONS DE TRAVAIL

Dates du camp de jour : 25 juin au 14 août 2025

Horaires : 35 heures par semaine, du lundi au vendredi, horaire de jour.

Quelques soirées sont à prévoir, pendant l'été, pour les réunions.

Pré-camp : Quelques fins de semaine et soirées seront à prévoir, avant le début du camp, pour des formations et des rencontres.

Salaire : Salaire en fonction de l'échelle salariale du camp de jour.

Pour postuler : Envoyez votre CV, par courriel, au j.boissonneault@ccrsjb.qc.ca avant le 1er décembre.